



Mr ou Mme

.....
.....

- BOURG-BLANC
- COAT-MEAL
- LE DRENNEC
- KERSAINT-PLABENNEC
- LANDEDA
- LANNILIS
- LOC-BREVALAIRE
- PLABENNEC
- PLOUGUERNEAU
- PLOUGUIN
- PLOUVIEN
- SAINT-PABU
- TREGLONOÙ

INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIF DES CONTROLES

Tarif adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 :

Avis sur le dossier de conception - implantation : 50 euros
Visite de contrôle après réalisation..... : 80 euros

Merci de bien vouloir cocher les cases ci-dessous pour le complément de votre dossier; tout dossier incomplet sera facturé à chaque instruction, sur la base du tarif de l'avis de conception – implantation.

- La fiche de renseignements (accompagnée le cas échéant des documents justificatifs)
- Attestation de paiement complétée et signée
- Un plan de situation (1/20000 ou 1/25000)
- Un plan de masse (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle
 - la position de l'immeuble et des immeubles voisins
 - la position des différents dispositifs constituant la filière d'assainissement
 - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux dans un rayon de 35 mètres
 - la pente du terrain
 - les plans des différents niveaux de l'habitation
 - la copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
- Si nécessaire :
 - une copie des articles du règlement de lotissement concernant l'assainissement
 - toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
 - éventuellement, la notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien

En cas de contrôle complémentaire après réalisation, un coût supplémentaire par intervention sera facturé à 80 euros par intervention.

Le

Mention « lu et approuvé »
Le demandeur

SPANC de Plabennec
Communauté de Communes Du Pays des Abers
545 Rue Gustave Eiffel – Zone de Penhoat
CS 54003
29860 PLABENNEC
Tél : 02.90.85.30.17
secretariat.technique@pays-des-abers.fr



Procédure à réaliser pour l'installation d'un assainissement non collectif nouveau ou à réhabiliter

N°	Opérations		Intervenants	Coûts	Délais
1	Réalisation d'une étude de sol	déterminer la capacité d'infiltration du sol et dimensionner l'assainissement par rapport au projet	Bureau d'études spécialisé	300 à 500 €	8 à 15 jours
2	Dépôt d'une demande d'installation d'un assainissement non collectif avec étude de sol et filière préconisée (formulaire à demander et à déposer en mairie) Transfert du dossier de la mairie au SPANC		Demandeur Mairie SPANC		
4	Avis de conception Instruction de l'étude de sol vérification de l'adéquation entre le profil de sol rencontré sur le terrain et l'assainissement préconisé par le bureau d'études et le dimensionnement de ce dernier par rapport au projet de construction	avis favorable accord pour le démarrage des travaux avis de dossier incomplet voir auprès du bureau d'études ou du constructeur pour fournir les éléments complémentaires avis défavorable s'adresser au bureau d'études pour envisager une autre solution	SPANC	50 €	15 jours à 1 mois
5	Retour de l'avis de conception en mairie et avis du maire sur le projet		Mairie		
6	Réalisation des travaux	Uniquement sur avis favorable du projet par le SPANC et le maire Transmettre l'étude de sol et l'avis du SPANC à l'installateur	Installateur	5000 à 10000 € Coût suivant la filière proposée et les difficultés rencontrées	2 à 5 jours
7	Contrôle de réalisation avant recouvrement Vérification de la bonne exécution des travaux en tenant compte des remarques faites par le bureau d'études et le SPANC	Avis conforme recouvrement de l'installation autorisée Avis non conforme: Réalisation de travaux complémentaires nouveau contrôle de réalisation	SPANC Mairie	80 €	2 jours après téléphone de l'installateur
8	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien		Installateur SPANC SPANC	80 € 50 €	Tous les 4 ans

Caractéristique du dispositif d'assainissement projeté

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes eaux ménagères (cuisine, salle de bain, machine à laver...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

1 - Prétraitement des eaux usées

ouvrage principal
Fosse toutes eaux de m³
Autre (préciser)

Equipements annexes
Bac dégraisseur de litres
Pompe de relevage Oui Non

2- Traitement des eaux prétraitées

2.1 - Epandage souterrain en sol naturel

- Tranchées d'épandage
- Tranchées d'épandage en pente

lit d'épandage

Longueur totale de l'épandage ml
Surface du lit d'épandagem²
Nombre de tranchées
Longueur de chaque tranchéesml
Profondeur maxi. Du fond de fouillecm
Longueur du litml
Largeur du litml
Profondeur maxi du lit.....cm

microstation

N° agrément
Caractéristiques du rejet.....

2.2 - Epuration en sol reconstitué et infiltration dans le sol naturel

- Filtre à sable
- Tertre d'infiltration

Surfacem²
Surface au sommetm²
Longueur du filtreml
Largeur du filtreml
Longueur du filtreml
Longueur du filtreml
Surface de la basem²
Largeur du sommet.....ml
Longueur du sommet.....ml

2.3 - Epuration en sol reconstitué et rejet au milieu superficiel ou souterrain

- Filtre à sable drainé
- Lit à massif de zéolithes

Surfacem²
Surfacem²
Longueur du filtreml
Longueur du filtreml

Le rejet est envisagé : Oui Non

Type de rejet

- à la rivière / ruisseau
- création d'un puits d'infiltration
- Autre (préciser)

Immeuble à desservir

Construction soumise à permis de construire N° PC :

- Construction neuve Transformation / réhabilitation

Création d'un nouvel assainissement sur des locaux existants

Destination : Habitat individuel Habitat collectif
Autre :

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
Autre :

Nombre de pièces :

Nombre de chambres :

Nombre maximal d'occupants :

Terrain ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme : Oui Non
Si oui, date et numéro :

Terrain

Superficie totale :m² Destiné à l'assainissement :m²

Type d'habitat : Diffus Eloigné Groupé

Topographie

Pente faible

Pente moyenne (< 10%)

Pente forte (> 10%)

Présence d'un puits/forage à proximité du terrain : Oui Non
Si oui, distance par rapport au projet d'assainissement :m

Usage :

Alimentation humaine Alimentation animale

Inconnu Arrosage Autre

Filière d'assainissement dans le périmètre d'un captage AEP : Oui Non

Alimentation en eau potable du terrain : Distribution publique Puits privé

Réalisation du projet

Concepteur du projet (bureau d'études) :

Nom et coordonnées :

Installateur du dispositif :

Nom et coordonnées :

Engagement du demandeur

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

De plus, le demandeur doit communiquer le dossier d'assainissement (étude de sol et avis de conception favorable émis par le SPANC) au maître d'ouvrage et à l'installateur afin que les préconisations techniques soient respectées lors de la réalisation des travaux.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise les techniciens du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiés par la communauté de communes.

Nota :
Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Fait à :, le

Tous les renseignements sont certifiés exactes

Signature du demandeur

REFERENCES

- arrêté interministériel du 06 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables
- Référence technique : normalisation française DTU NF 64.1 d'août 2013
- Arrêté préfectoral n°2004-0109 du 12/02/04 portant les dispositions particulières relatives au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif.

**Demande d'autorisation
en vue de l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif**

Ce document est à déposer en deux exemplaires à la mairie où sera réalisé l'installation. Le Maire transmettra un exemplaire au SPANC pour avis technique.

Commune :

Date de réception du dossier en mairie :

Demandeur

Nom - Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Portable : Bureau :

Éventuellement, nom et téléphone de son représentant ou mandataire :

Nom - Prénom du propriétaire, si ce n'est pas le demandeur :

Projet d'installation situé à :

Adresse :

Références cadastrales (section et n° de parcelle) :

Classement de la parcelle (source mairie par le PLU ou POS) :

Surface de la ou des parcelles :

Nature des travaux :
 Construction neuve
 Rénovation et transformation (avec permis de construire)
 Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant : oui Non Ancienneté :

Constitution du dossier

- Le présent questionnaire (accompagné le cas échéant des documents justificatifs)
- Attestation de paiement complétée et signée
- Un plan de situation (1/20000 ou 1/25000)
- Un plan de masse (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle
 - la position de l'immeuble et des immeubles voisins
 - la position des différents dispositifs constituant la filière d'assainissement
 - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux... dans un rayon de 35 mètres
 - la pente du terrain
- Les plans des différents niveaux de l'habitation
- La copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
- Si nécessaire :
 - une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement
 - toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
 - éventuellement, la notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien